

Objectifs - Méthodes mobilisées et d'évaluation

Objectifs de la formation :

La formation « DRONISTE » proposée par le LOREM permet d'acquérir les compétences polyvalentes nécessaires à la pratique professionnelle du drone dont les détails figurent ci-dessous :

- Préparer un plan de vol en respectant les contraintes réglementaires, géographique et météorologiques.
- Paramétrer le matériel de radiocommande.
- Piloter un drone polyvalent en respectant le plan de vol.
- Maintenir le matériel en bon état de fonctionnement.
- Préparer le brevet théorique de télépilote UAS.
- Préparer le manuel d'activités exploitant (MANEX).
- Préparer la déclaration d'activité d'un exploitant d'aéronef ne circulant sans personne à bord utilisés dans le cadre d'activités particulières.

Méthodes mobilisées

- Les cours se déroulent principalement dans notre FABLAB à 80% en présentiel.
- Les 20% restant s'effectue à distance en visioconférence.
- Un forum est ouvert pour chaque session de formation ou les formateurs répondent à toutes les interrogations des apprenants.
- Des drones sont mis à disposition pour l'apprentissage du pilotage qui s'effectue dans une salle de 600 m2. Des simulateurs sont disponibles pour un auto-apprentissage du pilotage.
- Un ordinateur est prêté à chacun des participants.

Modalités d'évaluation

- Un QCM permet d'évaluer la capacité à comprendre et à réaliser un plan de vol
- Après la réussite d'un QCM, l'apprenant est mis en situation devant une radiocommande et doit procéder à son paramétrage. En cas d'échec, l'apprenant sera invité à refaire le test ultérieurement.
- L'exercice pratique de pilotage se déroule en salle. Le pilote doit procéder sans incident au décollage, suivre un parcours borné, puis atterrir sur à une zone très précise, en visuelle puis en vol immergé.
- Pour l'entretien matériel, un QCM permet de tester les connaissances de tous les éléments constitutifs d'un drone et de leurs utilités.
- Des QCM et tests blancs en ligne permettent d'évaluer les capacités à réussir le brevet de télépilote
- Un manuel d'activité d'exploitant est à réaliser par l'apprenant puis corriger par le formateur
- Un QCM permet de tester la connaissance relative à la déclaration d'activité